

Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

9 février 2010

Le 9 février 2010 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 3 février 2010 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain FARDELLA,

Présents:

33 (jusqu'à la délibération n° 2010-002)

34 (à partir de la délibération n° 2010-003)

Nombre de pouvoirs :

2

Nombre de Votes:

35 (jusqu'à la délibération n° 2010-002)

36 (à partir de la délibération 2010-003)

Mme Laurence FINE est nommée secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS:

Commune de Briançon: M. Gérard FROMM – M. Raymond CIRIO – M. Yvon AIGUIER (*représentant M. Alain NICOLOSO*) – Mme Marie-Hélène PONSART – M. Maurice DUFOUR – M. Alain PROREL (représentant M. Mohamed DJEFFAL) – Mme Aurélie POYAU – M. Eric PEYTHIEU – Mme Laetitia CODURI (représentant Mme Nicole GUERIN) – Mme Catherine VALDENAIRE – M. Philippe SEZANNE.

Commune de Cervières : M. Marc FAURE-BRAC (à partir de la délibération 2010-003).

Commune de La Grave: M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE.

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – Mme Christine VALLA (représentant M. Philippe MICHELON) – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains: M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI - M. Edmond CADET.

Commune de Montgenèvre : M. Marc FORNESI.

Commune de Névache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André: M. Pierre LEROY - Mme Léa ROUX.

Commune de Saint Chaffrey: M. Henry RAOUX - M. Philippe STOCKLI - M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Près : M. René SIESTRUNCK - M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Isabelle GARNERET RAVEL (représentant

Mme Brigitte BOREL) – M. Christian BREMOND.

AVAIENT DONNE POUVOIR: M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI

Mme Nicole MATHONNET à M. Xavier CRET

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBERATION N°2010-010 DU 9 FEV 2010

Rapporteur : M. Alain FARDELLA

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES
FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE — Commune de Puy Saint André

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la circulaire NOR/LBL/B/04/10075C du 15 septembre 2004, portant mise en œuvre de la loi n°2004-809,

Vu les articles L 5214-16, L 5215-26 et L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté manifestée par la Communauté de Communes du Briançonnais, de participer au financement, tant en investissement qu'en fonctionnement, d'équipements à caractère communal, mais dont la réalisation ou le fonctionnement ont un impact à l'échelle du Briançonnais,

Vu la délibération du 2 décembre 2009 du Conseil Municipal de la Commune de Puy Saint André,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 26 janvier 2010,

Vu l'avis favorable de la Commission « Administration Générale & Finances » en date du 28 janvier 2010,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des Collectivités Territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DELIBERE

- Décide de répondre aux sollicitations de ses Communes Membres et de constituer un Fonds de Concours ayant vocation à assurer la part communautaire du financement d'équipements et d'opérations ayant un impact à l'échelle du Briançonnais,
- Décide de verser, au titre de ce Fonds de Concours, un montant de 5 408.00 € à la Commune de Puy Saint André, au titre de la réfection de la voirie communale,
- Précise que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif Général 2009, article 204, et sont prévus dans les crédits de report,
- Sollicite des Communes attributaires du Fonds de Concours, qu'il soit fait état dans tout support de présentation des opérations décrites ci-avant, de la participation financière de la Communes du Briançonnais et de son montant.

Pour copie conforme

Alain FARDELL

Date dépôt S.P.:

Date affichage: 12 FEV. 2019